CONVENTION INTERAMÉRICAINE CONTRE OEA/Ser.L/XXII.2.2

la fabrication et le trafic illicites CIFTA/CC-XX/INF. 1/20

d'armes à feu, de munitions, d’explosifs 2 décembre 2020

ET D’AUTRES MATÉRIELS CONNEXES (CIFTA) Original: espagnol

Comité consultatif

Vingtième réunion ordinaire

17 décembre 2020

Washington, D.C.

NOTE DE LA MISSION PERMANENTE DU MEXIQUE PRÉSENTANT LA CANDIDATURE DU GOUVERNEMENT DU MEXIQUE À SA PROPRE RÉÉLECTION

AU SECRÉTARIAT *PRO TEMPORE* DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA CIFTA

POUR LA PÉRIODE 2020-2021

***MISSION PERMANENTE DU MEXIQUE***

***PRÈS L’ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS***

OEA03647

Dossier 6.6.3.4

La Mission permanente du Mexique près l'Organisation des États Américains (OEA) présente ses compliments au Secrétariat à la sécurité multidimensionnelle du Secrétariat général de l'Organisation et a l’honneur de se référer à la tenue de la vingtième réunion du Comité consultatif de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes (CIFTA), qui aura lieu le 17 décembre 2020, et à l’occasion de laquelle le Mexique exercera la fonction de secrétariat *pro tempore*.

À cet égard, la Mission permanente a le plaisir d'informer le Secrétariat que le gouvernement du Mexique souhaite présenter sa candidature à sa propre réélection, et lui demande par conséquent de bien vouloir diffuser cette information auprès des États parties à la CIFTA afin qu'elle puisse être examinée lors de la réunion susmentionnée.

La Mission permanente du Mexique saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat à la sécurité multidimensionnelle du Secrétariat général de l'OEA les assurances de sa plus haute considération.

Washington, D.C., le 23 novembre 2020

Secrétariat à la sécurité multidimensionnelle

Organisation des États Américains

Washington, D.C.

CIFTA00862F04